



COMITE SYNDICAL

JEUDI 24 MAI 2018

COMPTE RENDU

Le Comité Syndical du SIDEFAGE, dument convoqué le 09 mai 2018, s'est réuni au siège social à Bellegarde-sur-Valserine, en session le Jeudi 24 mai 2018, sous la présidence de Monsieur François PYTHON, Président.

Membres présents : MME ANCIAN – BILLOT – CUNY – DUBARE – FOURNET – LEVILLAIN – PHILIPPOT – REMILLON – SECRET et MM. ARQUETOUT – BELMAS – BERNARD-GRANGER – BLONDET – BOURDON – BOUTHERRE – BRIFFOD – BRUYAS – BUGNON – CAMET – CHANEL – DANGUY – DOUCET – DUJOURD'HUI – DURIEZ – FERRARI – GODARD (suppléant de M. CHAUMONTET) – JACQUEMIER – LACOMBE – MALFAIT – MARCON – MORARD – MOUCHET – MUGNIER – QUOEX – ROBIN – ROSNOBLET – SOULAT – VELLUT

Membres ayant donné procuration : M. COLLETAZ à M. BRUYAS – M. REY à M. VELLUT – M. PERILLON à M. BELMAS – M. COCHARD à M. BRIFFOD – MME MOURER à M. DUJOURD'HUI

Membres absents excusés : MME ANCHISI et MM GILET - RONZON

Membres absents : MMES LAHURE – LAVERRIERE – PETIT et MM. BOUGETTE – PALISSON – RETHOUZE – SALAMON - VESPASIANO

Par application des articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les dispositions de ce code relatives au conseil municipal, ainsi qu'au maire et aux adjoints, sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale, au président et aux membres de l'organe délibérant. Conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, il convient, lors de la tenue du Comité Syndical, de désigner un secrétaire de séance.

Monsieur le Président propose Monsieur André MORARD, qui est désigné comme tel par l'assemblée.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 22 MARS 2018

Le Comité syndical approuve à l'unanimité le compte-rendu du Comité Syndical du 22 mars 2018 joint en annexe.

I. PRESENTATION DES DELIBERATIONS ET ACTES SIGNES EN VERTU DES DELEGATIONS DE FONCTION ACCORDEES AU BUREAU ET AU PRESIDENT

Il a été porté à la connaissance du Comité Syndical l'ensemble des délibérations et actes signés, depuis la convocation au dernier Comité du 8 mars 2018, jusqu'à la date de la convocation du Comité le 9 mai 2018 (*Voir document annexé à la convocation + complément remise en séance*), en vertu des délégations de fonction du Comité Syndical au Bureau et au Président qui leur ont été accordées par délibération du Comité en date du 05 juin 2014.

FINANCES

II. – DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET TRANSFERT/INCINERATION

DELIBERATIONS N°18C24 – Présentées par Monsieur Jacques BUGNON

Dans le cadre de la bonne exécution de l'exercice 2018 du budget annexe Transfert/Incinération, il est nécessaire de procéder à la régularisation d'écritures d'opération d'ordre.

► Budget annexe Transfert/Incinération

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
Remboursement Avance Forfaitaire Bernard Trucks Marché 17SD011				
D-2182-812 : Matériel de transport	0,00 €	5 165,57 €	0,00 €	0,00 €
R-238-812 : Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 165,57 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	5 165,57 €	0,00 €	5 165,57 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	5 165,57 €	0,00 €	5 165,57 €
Total Général		5 165,57 €		5 165,57 €

Le Comité syndical, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°1 au budget annexe Transfert/Incinération

TRI/ RECYCLAGE

III. – MARCHÉ N°14SD015 « EVACUATION ET VALORISATION DE DECHETS VERTS » - LOT 6 HAUT BUGEY AGGLOMERATION – AJOUT DE LA DECHETERIE D'IZERNORE

Dans le cadre du marché n°14SD015 « Evacuation et valorisation de déchets verts », le lot 6 a été attribué à la SARL DORTAN COMPOST pour le traitement, du 1^{er} février 2015 au 31 août 2020, des déchets verts en provenance des déchetteries (Veyziat + mobile) et des services municipaux de la partie du territoire du Haut Bugéy affiliée au SIDEFAGE.

Pour rappel, Haut Bugéy Agglomération a toutefois décidé à la mi 2017 de ne plus servir d'intermédiaire pour ses communes, qui ont été invitées à contracter en direct avec Dortan Compost. Mais le montant minimum du marché du SIDEFAGE n'étant plus atteint, et certaines communes ayant de plus abandonné cette filière, le Comité Syndical du 22 mars 2018 a accepté un protocole transactionnel accordant une indemnité à Dortan Compost, correspondant au montant de l'avance forfaitaire de 2017 devenue non récupérable.

Pour les 2 dernières années de ce marché une solution a été trouvée pour ramener du tonnage à Dortan Compost puisqu'à la demande commune du Sidefage, de Haut Bugéy Agglomération et de Dortan Compost, le Syndicat ORGANOM a accepté que les déchets verts de la déchetterie d'Izernore (territoire de l'ex CC des Monts Berthiand que HBA n'a pas pu jusqu'alors retirer d'ORGANOM) soient pris en charge par le Sidefage et traités à Dortan, et non plus à Viriat. Il convient de noter que le traitement des Ordures Ménagères Résiduelles à l'usine OVADE, contrairement à celui des déchets verts, reste statutairement obligatoire pour les adhérents d'ORGANOM.

Marianne DUBARE : les communes de Haut Bugey Agglomération n'ont pas toutes décidé d'apporter leurs tonnages chez Dortan Compost et les tonnages perdus par Dortan Compost sont plus importants que les tonnages apportés par la déchèterie d'Izernore

Le Comité syndical, à l'unanimité, approuve ces nouvelles dispositions, dont le Trésorier a jugé qu'elles ne nécessitent pas de formalisation par avenant au marché.

IV. – RENOUELEMENT DU CONTRAT DE MISE A DISPOSITION PAR LA COMMUNE D'ETREMBIERES DES LOCAUX ABRITANT LE CENTRE TECHNIQUE DU TRI RECYCLAGE

Par contrat du 20 aout 2009 la Commune d'Etrembières a mis à disposition du SIFPAGE les locaux lui appartenant au 99, chemin de la résistance, pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} septembre 2009, moyennant un loyer annuel de 14 400 € révisable (15 761.52 € pour 2018). Ce contrat initial prévoit que cette durée est renouvelable par accord express.

La demande de renouvellement du Sifpage a été acceptée par la Commune d'Etrembières.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, valide les conditions de ce renouvellement, sachant qu'il a donné en début de mandat délégation de signature au Président pour la conclusion ou la révision des contrats de location et d'usage nécessaires au fonctionnement des services.

V. – MARCHÉ N° 18SD003 FOURNITURE ET LIVRAISON DE CONTENEURS AERIENS METALLIQUES DE COLLECTE SELECTIVE

Il a été décidé de procéder à un essai en équipant une partie du territoire du Haut Bugey en conteneurs métalliques pour les Points d'Apport Volontaire, avec une consultation lancée dans le cadre d'un Marché A Procédure adaptée, s'agissant de fournitures d'un montant inférieur à 90 000 € HT.

5 offres ont été reçues et analysées, la Commission Marchés s'est réunie le jeudi 24 mai à 16 h pour choisir la meilleure d'entre elles.

Le Président précise qu'il s'agit d'un marché à Bons de commande de potentiellement 57 conteneurs, qui seront installés dans des quartiers ciblés sur lesquels il y a eu beaucoup de sinistres de conteneurs ces dernières années.

La Commission Marchés a retenu la Société UTPM pour un montant de 84 280 €

Madame Caroline BILLOT : combien y-a-t-il de conteneurs aériens sur le territoire ?

Réponse des services techniques : environ 3 000

Monsieur BELMAS précise qu'en 2017 environ 50 conteneurs aériens ont fait l'objet d'un sinistre sur la seule ville d'Oyonnax

Monsieur MALFAIT demande si la différence au niveau du prix par rapport aux conteneurs Sidea est importante

Le Président informe que la différence de prix entre ces conteneurs métalliques et les conteneurs Sidea n'est pas significative et précise qu'il s'agit bien là d'une expérimentation pour le SIFPAGE. Il conseille aux élus de se rendre à la déchèterie d'Izernore où des conteneurs métalliques du type de ceux qui vont être commandés ont été installés par Haut Bugey Agglomération. Enfin il faut savoir que l'aspect visuel des conteneurs se rapproche de celui des Sidea

Monsieur BOURDON : sont-ils plus bruyants que les conteneurs en composite ?

Le Président : pour les conteneurs PA et PC il n'y a pas de problématique de bruit et les conteneurs Verre sont insonorisés par l'ajout d'une mousse, aussi bien pour les métalliques que pour ceux en composite, ce qui explique par ailleurs leur prix plus élevé

Le Comité Syndical est informé de ce choix et du montant du marché, sachant qu'il a donné en début de mandat délégation de signature au Président pour la passation des Marché A Procédure Adaptée.

TRANSFERT/INCINERATION

VI. – ETUDE DE RENOVATION DU TRAITEMENT DES FUMÉES DE L'UVE – POINT D'ETAPE

Pour rappel le Comité Syndical a, par délibération du 14 décembre 2017, confié à SET Faucigny Genevois, dans le cadre d'un avenant au marché qui nous lie pour l'exploitation de l'Unité de Valorisation Energétique, l'étude de la modification du système de traitement des fumées.

Le Comité Technique de cette étude se réunit pour la 4eme fois le 16 mai, et le Comité de Pilotage stratégique a été convoqué le 22 mai.

Monsieur Michel CHANEL présente le Schéma de principe du procédé retenu, et rappelle les objectifs de cette modification soit :

- passer d'un traitement des fumées humide à un traitement sec « double filtration » qui permettra de mieux répondre aux futures normes européennes
- d'optimiser la récupération d'énergie thermique dans les fumées pour accroître la production d'électricité et/ou l'utiliser dans un réseau de chaleur
- de trouver des alternatives au traitement des eaux de ruissellement du site, actuellement consommées dans le traitement des fumées de type humide

Les travaux plus les essais sont prévus pour durer 6 mois avec un arrêt total des deux lignes d'incinération.

Durant cette période il faudra envisager le déroutage vers d'autres installations de traitement (UVE ou ISDND) de la totalité des déchets (environ 60 000 tonnes). Cette opération sera sans doute la plus délicate compte tenu de la capacité de traitement des sites les plus proches du SIDEFAGE.

Le personnel de l'usine restera sur le site et sera affecté à diverses autres tâches de réparation et maintenance des installations qui permettront de redémarrer avec une usine en parfait état.

Sur le territoire national le SIDEFAGE sera le premier à mettre en place une telle installation même si d'autres commencent également à envisager une évolution du traitement des fumées.

Le projet ne fera très certainement pas l'objet de subvention.

Le niveau d'investissement est de l'ordre de 15 à 20 millions d'euros.

Monsieur DE BARROS précise que la dernière échéance du remboursement du capital de l'emprunt d'origine du SIDEFAGE est le 1^{er} juin prochain et que les annuités étaient de l'ordre de 2,5 millions d'euro par an.

Ce qui peut signifier que le remboursement d'un emprunt de 20 millions d'euros à l'avenir n'affecterait pas significativement le prix du traitement des ordures ménagères facturé aux Collectivités.

VIII. – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur DE BARROS rappelle la date de l'éco-voyage et par ailleurs présente l'évolution prévue de la TGAP jusqu'en 2025, ce qui représenterait pour le SIDEFAGE une augmentation de 12 €/tonne, le tarif actuel étant de 3 €/tonne.

Programmation des réunions du Comité Syndical au 2eme semestre :

- Jeudi 5 juillet 2018 à 18H00 (+ repas des AS)
- Jeudi 11 octobre 2018 à 18h00
- Jeudi 20 décembre à 18h00

La séance est levée à 19 heures 30

Fait à Bellegarde-sur-Valserine, le 24 mai 2018

Le Président,
François PYTHON

